

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 8 janvier 2024 - 1,50 €

N° 65

Que d'eau !

Les rois anciens des contrées lointaines étaient censés faire le lien entre le Ciel et la terre. Les ethnologues ont recueilli les échos de ces civilisations où, quand la récolte n'était pas bonne, parce qu'il y avait eu trop ou pas assez d'eau, on sacrifiait cruellement le chef. Cela arriva en Asie ou en Afrique et n'était probablement pas si loin des mentalités de nos ancêtres européens.

En des temps plus rationnels on moqua le président Mac Mahon parce que, face à la crue de la Garonne, un certain 23 juin 1875, il n'aurait su que s'exclamer : « Que d'eau ! Que d'eau ! ». Ses détracteurs incriminaient moins son incapacité à agir sur les éléments que sa nullité oratoire. Toujours est-il qu'après cette crue on prit de nouvelles dispositions réglementaires pour un urbanisme tenant mieux compte des risques que font courir les catastrophes naturelles.

Dans le nord de la France aujourd'hui, l'eau tombée du ciel cause de nombreux dégâts. Le réchauffement climatique est incriminé, qui rendrait les pluies moins prévisibles et plus violentes. On vient d'en parler à Dubaï lors de la « Cop 28 ». Dans le Pas-de-Calais, des maires et des préfets sont accusés d'avoir laissé artificialiser les sols, laissé construire des lotissements dans des endroits



possiblement inondables. Mais les « coupables » expliquent que la lourdeur des contraintes administratives et le manque de moyens financiers interdisent d'entretenir comme il conviendrait les digues, les fossés, les canaux, les étangs... qui permettent de réguler les écoulements. Comme d'autres pointent le manque d'entretien des routes, des ponts, des égouts et des stations d'épuration, qui aggrave les conséquences de ces catastrophes.

Au Japon, quand un séisme de force 7,5 survient, on n'incrimine pas la responsabilité humaine, mais on se félicite d'avoir su en prévenir les effets mortels par des constructions antisismiques ou une bonne gestion des alertes à la population. On peut discuter de la responsabilité des faibles hommes face à une Nature qui sera toujours plus forte qu'eux. Mais on ne peut excuser la mauvaise gestion des conséquences. L'argent public,

SOMMAIRE

P. 1 Editorial : Que d'eau !. P. 2 Huîtres. – Réarmer. P. 3 Lectures. P. 4 Marie Curie. – Travail. P. 5 Mon baigneur ! Ma poupée ! – Patrons. P. 6 Trump le « martyr ». – Israël, État de droit. P. 8 Théâtre : *Blacklash* - Société : La galette des rois.

■ **Gouvernement** : Des rumeurs de remaniement ministériel ont occupé toute la première semaine de janvier. La Première ministre Élisabeth était dite « sur un siège éjectable ».

■ **Eau** : 7 départements du Nord étaient en alerte rouge crue la semaine dernière. Le fleuve Aa fait à nouveau parler de lui par ses débordements (Nord, Pas-de-Calais).

■ **Informatique** : Le géant informatique français Atos (110 000 salariés dans le monde, héritier notamment de Sligos et Bull) discute avec Airbus pour lui vendre son activité « BDS » (Big Data & Sécurité) estimée entre 1,5 et 1,8 milliard d'euros. Sa branche « Tech Foundations », d'une valeur estimée à 2 milliards d'euros, doit être vendue à EP Equity Investment, le fonds d'investissement de l'homme d'affaires tchèque Daniel Kretinsky, ce qui pose des problèmes de souveraineté nationale. Après quoi ce qui restera d'Atos se consolidera, sous le nom d'Eviden, avec une augmentation de capital prévue à hauteur de 720 millions d'euros et à laquelle Daniel Kretinsky devrait encore participer.

■ **Entreprises** : Selon la Banque de France, 55 492 faillites ont été enregistrées en 2023. Un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2017. Certains prêts garantis par l'État (PGE) vont pouvoir être prolongés jusqu'en 2026 pour essayer de ralentir ce phénomène inquiétant.

■ **Industrie** : Alstom a annoncé le 3 janvier avoir signé un contrat avec l'Arabie

dépensé inutilement dans des fêtes dispendieuses, des aménagements ostentatoires, la mauvaise gestion des ressources humaines, industrielles ou agricoles, voire la corruption, ne peut servir aux investissements de sécurité ou à l'indemnisation correcte des victimes. Écoutez les commerçants ou les agriculteurs frappés pour la deuxième fois en deux mois par de tels dégâts des eaux et qui constatent que l'État ne fait presque rien pour eux et que les compagnies d'assurances baissent les bras. De nombreux particuliers ou entrepreneurs risquent en effet de voir leur contrat résilié. Des centaines de communes n'ont d'ailleurs déjà plus aucun assureur, ce qui est injuste et dangereux (on avait vu ce phénomène se développer après les récentes émeutes urbaines sans que la mission d'information nommée par le gouvernement n'ait semble-t-il encore trouvé de solution).

Cette eau qui tombe du ciel est pourtant aussi une richesse incroyable, que l'on laisse filer entre nos mains. Alors qu'elle pourrait permettre d'atténuer les temps de sécheresse que l'on annonce, faciliter des équipements hydroélectriques, etc. Mais, parfois téjanisés par la violence de certains écolo-gauchistes, prêts à mourir pour interdire une retenue d'eau ou une « méga-bassine », ou tout simplement insouciant du bien commun ou incompetents, nos chefs semblent incapables de prendre la mesure de leurs responsabilités. On les sacrifiera, symboliquement, lors de prochaines élections. Mais on n'a pas fini de boire jusqu'à la lie la coupe des mauvaises politiques et de

la mauvaise gestion des risques naturels.

Frédéric Aimard

Huîtres

Les producteurs d'huîtres des littoraux atlantique et de la Manche se seraient bien passés d'une crise en pleine période de fêtes. Après la Normandie (Calvados et Manche) et la Gironde, c'est la Vendée qui est concernée par une interdiction temporaire de commercialisation des huîtres. La mesure court jusqu'au 28 janvier, les premiers arrêtés sur la question ayant été pris le 29 décembre.

Les ostréiculteurs mettent en cause un assainissement défectueux des eaux usées qui contaminerait bien malgré eux leur production. C'est visiblement le dérèglement climatique qui a affecté le bon fonctionnement de l'assainissement des communes concernées : les stations d'épuration n'étaient pas dimensionnées en certains endroits pour supporter la pluviométrie galopante de ces derniers mois.

Le norovirus responsable de la gastro-entérite chez les humains est difficilement détectable au sein des parcs à huîtres et survit au lavage des coquillages habituellement utilisé en cas de pollution. Les producteurs et les consommateurs ne peuvent que prendre leur mal en patience ou se tourner vers les nombreuses régions de production pour l'instant encore épargnées par l'épidémie, de la Bretagne à la Corse en passant par le Languedoc et la Charente-Maritime.

Jérôme Besnard

Réarmer

En attendant son « rendez-vous avec la nation », Emmanuel Macron a promis une « année de détermination » et a assuré les Français, qu'il allait « agir, agir encore dans l'intérêt de la nation » et promouvoir un véritable « réarmement civique ». Mais ces déclarations d'intention maintes fois entendues, les Français n'y croient guère : ils se retrouvent seulement 11 % à estimer que le chef de l'État aura transformé le pays, selon le sondage Elabe pour BFMTV du 3 janvier.

Peut-être l'État devrait-il donner l'exemple en renonçant à l'infantilisation de la société ? Avec les meilleures intentions – à moins qu'on ne croie que transformer les citoyens en robots obéissants constitue un mode de gouvernement –, il refuse de fait à chacun le droit de décider par lui-même en multipliant les plans, les normes, les consignes et les contrôles ; sait-on que, par exemple, le Code du cinéma comporte plus de 1 000 pages ? La liste sans fin du carcan administratif promet de faire travailler les fonctionnaires de longues années et d'assurer aux avocats et autres juristes des journées de travail bien remplies.

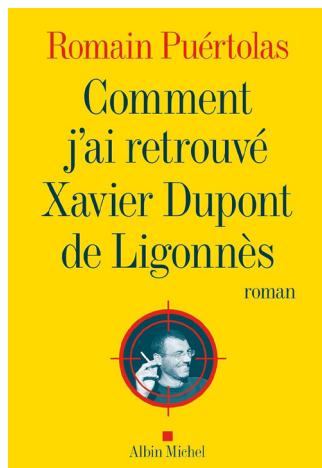
Il conviendrait également de remettre en cause les schémas mentaux qui cadenassent la réflexion. C'est ainsi que la sélection reste perçue, sauf dans le sport, comme une pratique barbare ; on croit disposer des mêmes aptitudes et compétences que son voisin et que tout se vaut : non seulement chacun a le droit de penser et d'exprimer ce qu'il veut – ce qui est normal dans

une démocratie –, mais tout se vaut car tout reste relatif. Les sociologues Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron écrivaient ainsi en 1970 dans *La reproduction* : « *Toute action pédagogique est objectivement une violence symbolique en tant qu'imposition par un pouvoir arbitraire d'un arbitraire culturel* », justifiant ainsi le refus de toute formation, ce que certains ont mis en œuvre au sein de l'Éducation nationale. On peut donc dire que la culture générale, qui permettait de mettre chacun à égalité, a été progressivement bannie au profit de l'enseignement de l'ignorance.

En même temps, il faudrait procéder, surtout dans l'ambiance laxiste qui prévaut, à la restauration de l'autorité légitime nécessaire à la vie commune. Il s'agit du respect des lois, mais aussi des comportements traditionnellement admis comme faisant partie de notre culture, à savoir ces règles de politesse et de savoir-vivre inculquées aux générations précédentes et qui ne posaient pas de problème. Mais, à partir du moment où a été prônée la diversité dans tous les domaines, le bien public ne pouvait plus être recherché. Aujourd'hui, on a ainsi oublié que l'autorité constitue la condition de l'éducation, tout comme l'exigence de tout gouvernement : c'est au pouvoir de se faire écouter et de se faire obéir sans recourir à la force, puis de donner les impulsions nécessaires.

Réarmer les Français, autrement dit leur donner des raisons de croire en leur avenir et leur fournir les moyens d'agir, ne sera pas facile.

Jean Étèvena



ROMANS

L'extraordinaire enquête

On connaissait déjà l'imagination débordante de Romain Puértolas qui nous avait entraînés dans le sillage de son fakir égaré dans un magasin de meubles. Cette fois, nous le suivons dans une enquête sinueuse et loufoque au terme de laquelle l'écrivain retrouve l'homme le plus recherché de France : Xavier Dupont de Ligonès. À moins que ce ne soit le fugitif qui ait repéré le seul auteur susceptible de raconter son extraordinaire cavale. Qui sait ? De toute évidence, nos meilleurs policiers ont ratissé partout sauf là où le fuyard se cachait. Sagacité et rebondissements sont les deux faces d'une bonne affaire criminelle et d'un bon roman.

« *Comment j'ai retrouvé Xavier Dupont de Ligonès* », Romain Puértolas, Albin Michel, 282 p., 19,90 €.

Les coulisses du pouvoir

Il arrive que la réalité dépasse la fiction quand elle n'est qu'une mise en scène destinée à leurrer le spectateur. Giuliano da Empoli en donne une illustration avec la confession, supposée véridique, de Vadim Ba-

Giuliano da Empoli Le mage du Kremlin



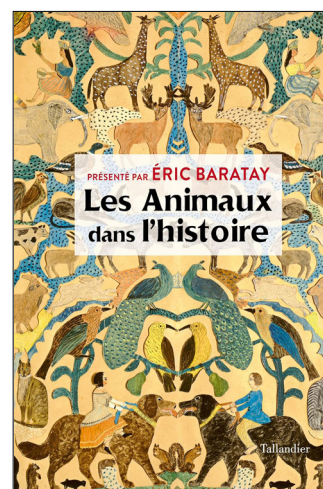
ranov. Son personnage est inspiré par Vladislav Soukov, le communicant puis conseiller politique qui a fait du maître espion Vladimir Poutine le maître du Kremlin. Au fil des souvenirs mêlant vie privée et vie publique, les coulisses du pouvoir russe se révèlent avec leurs forces et leurs faiblesses, les coups de génie et les échecs. Ce livre au succès international sort en poche.

« *Le mage du Kremlin* », Giuliano da Empoli, Gallimard folio, 320 p., 8,90 €.

HISTOIRE

Des hommes et des animaux

Depuis l'Antiquité, l'animal accompagne l'homme. Pour autant son statut et son destin ont pris des tournures différentes suivant les époques : tour à tour divinité, créature maléfique, et de nos jours être vivant doté de sensibilité et de droits, un héritage de la Révolution. Avec le temps, les deux espèces se sont apprivoisées. Éric Baratay a réuni quinze historiens (Daniel Roche, Michel Pastoureau...) qui retracent cette lente évolution à travers des figures comme le rat, le cochon ou le droma-



daire parmi d'autres et des moments clés tels que les procès.

« *Les Animaux dans l'histoire* », Éric Baratay, Tallandier, 284 p., 21,50 €.

PHOTOGRAPHIE

Apprendre à regarder

Un instant d'hésitation et la photo est ratée. Trop tard, le sourire ou le mouvement a disparu à tout jamais. Souvent, explique Nicolas Croce, cela est dû à une méconnaissance du matériel, mais pas seulement. Dans son manuel, le blogueur montre comment déclencher en quelques secondes et comment se mettre en position (corps et esprit) pour accueillir l'image puis la transformer en moment de grâce.

« *Libérez votre regard* », Nicolas Croce, éditions Eyrolles, 198 p., 19,90 €.



saoudite pour la construction d'un tramway de 20 rames sur 22 km pour 500 millions d'euros. Ce tramway sera alimenté par batteries et non par caténaire.

■ **Agro-Alimentaire** : Danone a revendu au fonds d'investissement américain Platinum Equity ses deux marques Horizon Organic et Wallaby, spécialisées dans les produits laitiers biologiques.

■ **Immobilier** : Selon l'observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE) 7,2 millions de logements français (dont 300 000 logements sociaux) sont des « passoires thermiques », soit presque 20 % des logements qui devraient donc être rénovés ou retirés du marché.

■ **Isolation** : Le groupe multinational danois Rockwool, déjà présent en France à Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme) doit construire à Soissons (Aisne) une usine produisant chaque année 110 000 tonnes de laine de roche, matériau dont il est le leader mondial et qui est utilisé dans l'isolation thermique des bâtiments. Ce projet est contesté par les écologistes, car ce matériau serait dangereux pour la santé en raison des micro-fibres qui restent dans l'air, et parce que l'entreprise aurait participé à la reconstruction de Marioupol sous occupation russe.

■ **Grande distribution** : La Commission européenne a donné, le 5 janvier, son feu vert à la prise de contrôle du groupe Casino par le consortium mené par le milliardaire tchèque Daniel Kretinsky. Les action-

Marie Curie

À Paris, sur fond d'exaspération entretenue par la gestion chaotique de l'urbanisme et le bétonnage tous azimuts par l'équipe d'Anne Hidalgo, un nouveau scandale entoure un permis de construire délivré le 23 mars dernier. Il s'agit d'un projet d'immeuble destiné au nouveau laboratoire ultramoderne de l'Institut Curie contre le cancer. Il doit occuper une petite partie des deux vastes parcelles sur lesquelles existent un grand nombre d'immeubles universitaires dédiés notamment à la recherche sur le cancer, dont l'hôpital Marie-Curie, entre la rue d'Ulm et la rue Gay-Lussac dans le Ve arrondissement (non loin du Panthéon).

Cela nécessite la destruction d'un petit immeuble d'une surface au sol de 100 m², nommé « Pavillon des sources », qui jouxte un minuscule square de l'autre côté du petit musée du Radium. Derrière ce pavillon, il y a encore une espèce de préfabriqué. Le pavillon et ce préfabriqué, et peut-être une partie du square, doivent donc laisser la place à un immeuble de plus grande hauteur.

Des amis du patrimoine se sont réveillés et, ne pouvant argumenter sur l'intérêt architectural des bâtiments, se sont scandalisés qu'on fasse ainsi disparaître un lieu symbolique de la prix Nobel de Chimie... Ils ont reçu l'appui de Stéphane Bern, qui a eu l'oreille de la ministre de la Culture Rima Absul Malak, qui a demandé un moratoire à la démolition programmée à partir du 8 janvier... La maire du VII^e arrondissement Ra-

chida Dati s'en est réjouie, comme de tous les ennuis de sa rivale Anne Hidalgo... L'Institut tente de répondre que le bâtiment était inutilisé et contaminé par des matières radioactives et qu'il ne pouvait donc être conservé en l'état, rappelant qu'il n'était pas le laboratoire historique, transformé en musée. Il a surtout reçu le soutien d'un descendant de Marie Curie, Marc Joliot, directeur de recherche au CEA, pour qui le nouvel immeuble est indispensable à la recherche contre le cancer, et qui déplore une perte de temps provoquée par ce moratoire.

Cette rue d'Ulm, rendue célèbre par l'École normale supérieure où sont formés nos meilleurs professeurs, sera-t-elle défigurée par le nouvel immeuble ? Faut-il construire le nouveau laboratoire ailleurs dans le même quartier, avec probablement d'autres objections patrimoniales ? À vrai dire le mal est déjà fait depuis longtemps. Aux immeubles les plus anciens souvent prestigieux, avec escaliers en marbre et colonnes, qui occupent les deux parcelles, ont été rajoutés au fur et à mesure des immeubles purement fonctionnels, en béton, métal et glaces, qui ont rempli les interstices, sans grâce, sans beaucoup de respect des volumes et des implantations des immeubles du quartier. Au nom de la science, on a déjà construit beaucoup et moche dans cet endroit et autour. Il est probable qu'un immeuble de plus ou de moins dans une rue d'ailleurs assez peu passante n'y changera quasiment rien. Ceux qui se scandalisent en font, pour une fois, probablement trop. Ils changeront peut-être d'avis quand

le cancer les concernera de plus près.

Frédéric Aimard

Travail

Agressions, vols, accidents sur la voie publique : les chaînes d'information télévisée donnent souvent la priorité aux faits divers. Plus que les guerres, sauf quand elles se déclarent, plus que les polémiques politiques, les événements dramatiques de la vie quotidienne sont susceptibles d'émouvoir les téléspectateurs parce qu'ils évoquent ce qui peut être soudain vécu par chacun.

Dans le tableau tenu à jour des violences quotidiennes, les accidents du travail sont très rarement évoqués. Pourtant, ces accidents font de nombreux morts et blessés graves et, dans une société qui braque les projecteurs sur les victimes, il est étrange que les risques professionnels ne fassent pas l'objet de reportages et d'enquêtes régulières.

Cette indifférence est d'autant plus étrange que les faits sont faciles à établir. Chaque année, l'Assurance maladie publie un rapport très détaillé sur les risques professionnels, leur nature, leur nombre, leur coût pour la société. Or le rapport pour 2022 suscite une inquiétude justifiée. Pour les salariés du secteur privé qui relèvent du régime général de la Sécurité sociale, on dénombre 738 décès, soit 93 de plus qu'en 2021.

Le nombre de décès n'avait jamais été aussi élevé depuis vingt ans. Il est d'autant plus inquiétant qu'il faut ajouter à ce sombre bilan tous les morts

au travail qui ne relèvent pas du régime général : les agriculteurs, les fonctionnaires et les travailleurs indépendants. Ainsi, dans l'agriculture, on compte 152 morts en 2022, en hausse de 30 % par rapport à 2019. Il faudrait aussi compter tous les accidents mortels du travail dans les activités précaires – par exemple les livreurs à domicile – et dans les métiers, tel le bâtiment, qui emploient beaucoup de travailleurs clandestins.

S'interroger sur l'augmentation des accidents du travail, c'est ouvrir un vaste débat sur les conditions de recrutement, de formation et de travail dans les métiers qu'on déclarait indispensables pendant la pandémie de Covid et dont on ne se soucie plus guère aujourd'hui.

Claudine Uzerche

Mon baigneur ! Ma poupée !

Autrefois, c'est-à-dire avant que la révélation-révolution woke ne nous sorte de la torpeur machiste, sexiste et fasciste dans laquelle nous étions inconsciemment englués, les choses étaient simples. Les petits enfants jouaient avec des baigneurs que, parfois ils appelaient poupées ou poupons, mais sans grande connotation genrée, comme l'on dit aujourd'hui. Même si les cheveux, la coiffure, les habits voire les traits pouvaient laisser penser plutôt à une fille ou à un garçon, la différenciation s'avérait secondaire. Bien sûr, on disait que les filles jouaient à la poupée et les garçons aux petites voitures, mais

il s'agissait plus d'une distinction que d'une véritable ségrégation. D'ailleurs, les plus petits s'amusaient tous avec des baigneurs, habillés en filles ou en garçons. Puis peluches et doudous se sont multipliés, les garçons préférant les ours et les filles les barbies.

Aujourd'hui, les parents à la mode doivent éduquer leurs enfants ; de même, les cadeaux de Noël – et d'après – doivent tenir compte des nouvelles réalités. Une mère dira ainsi à sa fille : « *Ma chérie, à partir de maintenant, plus de poupées pour toi ni de camions pour ton frère : c'est trop stéréotypé.* » Et, si son fils se plaint de n'avoir ni camion ni pistolet, le père lui expliquera : « *Mon grand, le camion suggère une supériorité physique et le pistolet se révèle toxique pour ton esprit.* »

Heureusement, le 4 décembre, le gouvernement a annoncé le plan 2023-2026 de « représentation mixte des jouets ». Et, pour faire bonne mesure, le Conseil d'État a, le 29, rejeté le recours des associations Juristes pour l'enfance et SOS Éducation contre la « *circulaire Blanquer* » par laquelle l'Éducation nationale a donné la consigne aux établissements scolaires de mettre en œuvre la transition sociale demandée par les élèves s'identifiant transgenres, autrement dit d'utiliser les prénoms choisis par les élèves et de les identifier dans le sexe qu'ils revendiquent. Les baigneurs pourront se dire poupées.

Précy

Patrons

Jeudi 4 janvier, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) a publié une enquête de conjoncture sur la rémunération des dirigeants d'entreprises. Le constat est sans appel : 20 % des patrons de TPE-PME perçoivent un revenu mensuel inférieur à 1 400 € net par mois, c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui du SMIC.

Seul un quart des entrepreneurs gagne plus de 4 000 € par mois, quand 31 % naviguent dans une zone moyenne basse avec un revenu mensuel estimé à entre 1400 et 2600 €. Comme l'organisation professionnelle le dit elle-même, cette étude tord le cou à l'idée reçue du patron qui « *s'en met plein les poches* ». La proportion de chefs d'entreprises payés en dessous du SMIC grimpe même à 51 % de la part de ceux n'employant aucun salarié.

Alors que taxes et normes s'accumulent au-dessus de la tête des petites sociétés, il devient de plus en plus difficile pour elles de supporter les contraintes introduites par l'État, du fait, notamment, d'importants effets de seuil. Le statut d'autoentrepreneur n'est plus aussi attractif que par le passé, la ristourne en termes de charges sociales ayant été ramenée de trois ans à seulement un an.

La loi PACTE, qui avait suscité beaucoup d'espoirs, n'a pas produit des effets suffisamment forts pour une véritable libération des énergies et de l'esprit d'entreprise. Pour l'heure, Bruno le Maire, le ministre de l'Économie, des Finances

et créanciers actuels doivent donner leur accord le 11 janvier à un projet accéléré de restructuration qui passera notamment par la cession de 313 hypermarchés et supermarchés Casino à ses concurrents Auchan et Intermarché.

■ **Monaco** : Un séisme d'une magnitude de 2,4 a été enregistré le 7 janvier à 20 h 30 à 100 km au large de Monaco. Il a été ressenti dans toute la région sans faire de dégâts.

■ **Cinéma** : Le film *Anatomie d'une chute*, de Justine Triet, a reçu le prix du meilleur film en langue étrangère et celui du meilleur scénario aux *Golden Globes*, le 7 janvier, à Beverly Hills (Californie).

et de la Souveraineté industrielle et numérique, n'a été capable que d'annoncer, en novembre dernier, le lancement d'un énième plan de simplification des normes qui consistera surtout à tenter de vider la mer avec un papier buvard.

Romain Delisle

La Nation Française

directeur
de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip
60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015
Nanterre

N° TVA intracommunautaire
FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

■ **Israël** : La Cour suprême a annulé, le 1^{er} janvier, la partie de la réforme du système judiciaire voulue par le Premier ministre et qui aurait ôté aux juges le droit de se prononcer sur les décisions gouvernementales ou parlementaires.

■ **Japon** : Le bilan du séisme du 1^{er} janvier ne cesse de s'alourdir : au moins 168 morts, 300 disparus, et 30 000 personnes en situation précaire, sans chauffage voire sans eau courante. On a enregistré plus de 150 répliques. La péninsule de Noto est particulièrement touchée dont le port de Wajim détruit par un incendie.

Un Airbus A350 est entré en collision avec un petit appareil des gardes-côtes sauveteurs japonais le 2 janvier sur l'aéroport international de Tokyo-Haneda. 5 des occupants sur 6 de l'avion des gardes-côtes ont été tués, mais tous les occupants de l'Airbus ont pu évacuer avant qu'il ne prenne feu.

■ **Corées** : Lee Jae-myung, 59 ans, arrivé second à l'élection présidentielle de 2022, a reçu un coup de couteau au cou le 2 janvier dans une rue de Busan (Sud-Ouest). Il est hors de danger et l'assailant a été arrêté. La Corée du Nord a tiré plus de 260 obus, les 5 et 6 janvier, en direction des îles sud-coréennes de Yeonpyeong et Baengnyeong qui sont proches de la ligne de démarcation.

■ **Ukraine** : Selon les Ukrainiens, les derniers missiles Iskander-M lancés par les Russes sur la ville de Kharkiv sont « non fabriqués en Russie », sous-entendu de fabrication nord-coréenne.

Trump le « martyr »

La Cour suprême du Colorado a déclaré Donald Trump inéligible, le 19 décembre, en application d'un texte de 1868 (14^e amendement à la Constitution) qui visait alors les anciens sudistes, « coupables d'insurrection ou rébellion contre les institutions ». Le 1^{er} janvier, le secrétaire d'État du Maine, a également interdit à Donald Trump de concourir à la primaire républicaine en vue de l'élection présidentielle en application du même texte. La question est posée dans une vingtaine d'autres États. Il revient à la Cour suprême (où les juges conservateurs sont majoritaires) d'examiner la chose dans une audience qu'ils ont fixée au 8 février.

Ce qui est en cause, c'est « l'assaut du Capitole », le 6 janvier 2020, par des milliers de partisans de Trump contestant l'élection de Joe Biden. Ce n'était pourtant pas le massacre des gardes suisses perpétrés par les révolutionnaires parisiens le 10 août 1792, ni l'incendie du Reichstag le 27 février 1933, ni même le 6 février 1934 place de la Concorde... On a parlé de pillages et de violences. Cela fut limité même si, dans ces événements, un policier est mort (de crise cardiaque) et quatre des manifestants... Que voulaient ces derniers, que l'on a vus plutôt intimidés par la majesté des lieux, avec parfois des costumes folkloriques et en tout cas sans armes ? Qui leur a ouvert les portes ? Ont-ils réellement fait courir un risque à la démocratie américaine ?

Il y a aussitôt eu une procédure « en destitution » de Donald Trump, dont l'attitude avait paru des plus ambiguës. Cependant la Chambre des représentants et le Sénat l'acquittèrent, à quelques voix près.

Depuis, des instances judiciaires variées le poursuivent pour d'autres délits, fiscaux ou électoraux. Donald Trump, qui est candidat à la prochaine élection présidentielle, se pose en victime, et chaque nouvelle inculpation fait monter sa cote de popularité auprès de ses partisans et ses donateurs, si bien qu'il est donné favori par les sondages...

Les juges et les autorités démocrates, qui tentent, par tous les moyens légaux, d'invalider sa candidature, jouent ainsi un jeu dangereux dans un climat de guerre civile larvée. Cependant, si, par improbable, ils réussissaient, on donne (avec toutes les réserves d'usage pour ce genre de pronostics) la républicaine Nikki Haley, 52 ans, ancienne ambassadrice des États-Unis auprès des Nations unies, comme gagnante de la prochaine présidentielle. D'un point de vue européen (et notamment ukrainien) ce serait une lueur inespérée...

Frédéric Aimard

Israël État de droit

La première condition pour qu'un contentieux vienne aux juridictions internationales est qu'il ne puisse être traité équitablement par la justice des pays concernés. Une saisine de la Cour Internationale de

Justice (CIJ) par l'Afrique du Sud pour crime de génocide perpétré par l'État d'Israël contre le peuple palestinien dans la Bande de Gaza, doit être entendue les 11 et 12 janvier prochains. Pendant toute l'année écoulée, Israël s'était divisé autour d'un projet de réforme constitutionnelle enlevant à la Cour suprême du pays la possibilité de censurer un acte « déraisonnable » du gouvernement ou une loi jugée inconstitutionnelle. Le projet avait été voté par la Knesset fin juillet, avant que ne surviennent les attentats du 7 octobre et les bombardements de Gaza. La Cour suprême israélienne n'a pas attendu pour invalider ladite réforme et restaurer l'intégralité de ses compétences. De cette façon elle se porte garante de l'état de droit en Israël.

Le lundi 1^{er} janvier à 18 h 45, elle a rendu sa décision argumentée par un ensemble de considérations réunies en 748 pages où chacun des quinze juges avait une cinquantaine de pages pour exprimer son point de vue. Le jour de l'an n'est pas jour férié en Israël qui obéit au calendrier hébraïque. L'année 5784 a commencé le 15 septembre dernier. Donc il n'est pas anormal que la Cour ait statué un premier janvier. La décision est néanmoins rapide – voire ultrarapide – : on le lui a reproché au nom d'une sorte de pause qu'aurait nécessitée l'état de guerre. Or c'est précisément parce qu'Israël est en guerre que la Cour a estimé devoir trancher sans attendre le point de droit. Trop de doutes avaient été émis sur la qualité de l'état de droit en Israël pour que la Cour demeure inerte. La décision n'est pas en soi

une réponse aux plaintes auprès de la Cour Pénale Internationale (CPI) ou au recours à la CIJ, toutes deux à La Haye, ou aux condamnations à l'ONU, mais elle s'inscrit dans ce temps suspendu de non-droit qui planait au-dessus d'Israël depuis la controverse sur la réforme judiciaire.

Les juges ont sauvé l'honneur d'Israël, alors qu'on ne les attendait pas. Il était temps. La dérive juridique n'est d'ailleurs pas le seul fait d'Israël. Le cabinet de Londres cherche par une loi à contourner un arrêt de sa propre Cour suprême l'empêchant d'envoyer des demandeurs d'asile au Rwanda. Londres voudrait aussi se libérer de la compétence de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH). La Cour suprême américaine est également au centre des débats politiques sur l'élection présidentielle. En France même, le Conseil constitutionnel est appelé à arbitrer en dernier ressort de certaines dispositions de la récente loi sur l'immigration.

Lorsque l'on aura soigneusement dépouillé les attendus de chacun des juges israéliens – huit sur quinze sur la censure des décisions du cabinet, douze sur quinze sur la validité des lois fondamentales – le précédent israélien devrait influencer sur la doctrine et la jurisprudence de nos États démocratiques de plus en plus écartelés entre droit et majorité politique, continuité juridique et conjoncture.

Dominique Decherf

■ **Gaza** : Présenté comme le n° 2 du Hamas, Saleh al-Aroui, a été tué le 2 janvier par un drone israélien alors qu'il était dans la banlieue de Beyrouth au Liban. États-Unis : Donald Trump a fait appel le 2 janvier des décisions du Maine et du Colorado qui tentent de l'exclure de la primaire du Parti républicain au motif de l'assaut du Capitole par ses partisans en 2021. La Cour suprême va se saisir de la question le 8 février. Les universités américaines font l'objet de nombreuses polémiques à propos de la guerre à Gaza. Grands donateurs et personnels politiques pointent une montée de l'antisémitisme parmi les étudiants et les professeurs favorables aux Palestiniens. La présidente de Harvard, Claudine Gay, première femme noire nommée à cette prestigieuse fonction, a dû présenter sa démission le 2 janvier après 6 mois de mandat. Elle était également accusée de plagiat par ses détracteurs.

■ **Transport aérien** : Après qu'une porte d'évacuation d'urgence a été aspirée vers l'extérieur en plein vol au-dessus de l'Orégon le 6 janvier (il y avait 177 passagers sur cet avion de la compagnie Alaska Airlines et aucun n'a été blessé), les Boeing 737-Max9 sont dans le collimateur de l'Agence fédérale américaine de l'aviation civile (FAA). C'est un nouveau coup dur pour Boeing.

■ **Transport aérien** : La Compagnie régionale LIAT, fondée en 1956, propriété de 7 micro-États – Antigua-et-Barbuda et ses voisins de la Barbade, de la Dominique, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines,

de Sainte-Lucie... – cessera toute activité le 24 janvier après trois ans de forts déficits sous administration judiciaire. Ses quelque 167 salariés restent à indemniser, mais le gouvernement d'Antigua-et-Barbuda prévoit le lancement d'une nouvelle compagnie sous le même nom.

■ **Mer Rouge** : Le 5 janvier, la marine indienne s'est portée au secours d'un vraquier libérien. Celui-ci, avec un équipage de 21 marins dont 15 Indiens, était victime d'une tentative de détournement par 5 ou 6 pirates houthis, qui ont pris la fuite à l'arrivée du destroyer et d'un hélicoptère indiens. Le même vraquier avait déjà été attaqué par un drone armé venant d'Iran le mois dernier.

■ **Chine** : Le gestionnaire de patrimoine Zhongzhi, victime de la crise de l'immobilier, s'est déclaré en faillite le 5 janvier. Sa dette serait de 64,4 milliards de dollars. Quant au PDG d'Evergrande NEV, filiale automobile du groupe immobiliser Evergrande, il a été arrêté le 7 janvier. Taïwan : L'élection présidentielle aura lieu le 13 janvier avec trois candidats. Le vice-président Lai Ching-te, du Parti démocrate progressiste (DPP) au pouvoir, est largement favori.

■ **Iran** : Un attentat à la ceinture explosive, le 3 janvier dans une mosquée de Kerman (Sud) où est la tombe du général Soleimani, à l'occasion d'une cérémonie à la gloire de ce héros de la Révolution islamique assassiné par les Américains, a fait plus de 100 morts. Il a été revendiqué par l'État islamique

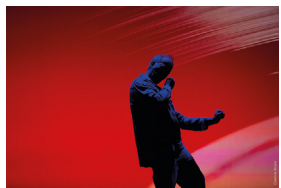
(Daech) qui avait envoyé deux kamikazes qui se sont donc fait exploser au milieu de la foule.

■ **Mexique** : La société française Air Liquide a vu ses installations qui produisent de l'hydrogène à Tula au Mexique nationalisées le 29 décembre par le gouvernement mexicain au profit de la société pétrolière d'État Pemex. Celle-ci est endettée de 100 milliards de dollars.

■ **Monnaies virtuelles** : Selon des évaluations non officielles, le gouvernement des États-Unis posséderait 69 640 bitcoins, pour la plupart issus de saisies judiciaires. La monnaie virtuelle s'échangeant actuellement à 45 000 dollars, cela représenterait plus de 3 milliards de dollars, soit l'équivalent de la contribution des États-Unis au Fonds vert climatique de l'Onu, mais le statut du bitcoin n'ayant pas été clarifié, ils sont difficiles à réaliser.

■ **Nouvelles technologies** : Du 9 au 12 janvier, se tient à Las Vegas (Nevada) le Consumer Electronics Show (CES), principal rendez-vous mondial des nouvelles technologies (130 000 visiteurs annoncés), où la France a envoyé cette année 150 start-up.

Backlash



© CAROLINE ABLAIN.

Sur la scène, un grand tapis. Danny arrive, détendu. Est-ce que ça vous est déjà arrivé, ce truc où vous vous dites : Il faudrait que j'aille courir ?

Danny a la cinquantaine frustrée. Avant, il avait un beau job, une famille. Maintenant il est divorcé, troisième assistant manager dans un magasin fermé le lundi, c'est lui qui vient donner raison au client mécontent qui veut voir un responsable. Son fils Joe est un ado qui ne vient plus trop voir son père, et Courtney, sa copine, étudie le féminisme. En surfant sur Internet, Danny va tomber sur le site d'Angry Alan, sombrer dans le masculinisme. Il s'inscrit à un week-end de conférences, y fait venir Joe qui a quelque chose à lui dire. C'est le virage de la pièce.

Le texte de Pénélope Skinner est d'abord l'histoire d'un homme un peu perdu dans un monde qui change et où il ne se trouve plus sa place. Un homme un peu attachant, un peu ridicule, qui se cherche dans la victimisation et l'autocomplaisance. Un homme qui se retrouve dans les rets d'un retour de bâton conservateur, on est dans l'étude de cas qui simplifie et reste en surface. Jusqu'à son virage, là, c'est lui qui prend un nouveau retour de bâton, c'est lui qui va presser le cœur du spectateur. John Wayne n'a définitivement plus sa place dans les grands espaces de l'ouest américain. Un texte bien construit, ancré dans les sujets du temps sans trop approfondir les choses. Un double retour de manivelle qui se conclut un peu facilement dans le pathos.

Conçu par Guillaume Doucet et Bérangère Notta, le spectacle alterne les séquences jouées par Philippe Bodet et les vidéos tournées par Guillaume Trotignon. Des vidéos froides, loin des envolées délirantes des complottistes, leur forme rend crédibles des affirmations que le spectateur analysera plus tard. J'ai été très sensible au talent de Philippe Bodet. Habité par le texte, par le personnage de Danny, il lui donne une grande crédibilité. Il sait embarquer le spectateur dans une empathie mi moqueuse mi apitoyée, et presser son cœur jusqu'à la dernière goutte de sa sensibilité.

Je reste sur un arrière goût d'incomplétude, le texte m'a perdu dans son pathos final. Ce retour en arrière conservateur sous-tendu de valeurs politiques ou religieuses nau-séabondes, nous en voyons les traces tous les jours, il vise l'écrasement de « ceux qui ne pensent pas comme nous », pas seulement d'un pauvre gars perdu et dépassé. Au spectateur de poursuivre la réflexion ? Toujours.

Guillaume d'Azémar de Fabrègues

Au Théâtre de Belleville, 16 passage Piver, 75011 Paris, jusqu'au 30 mars 2024. Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 19 h 00 ; dimanche : 15 h 00. Durée : 1 h 15.

La galette des rois

Ce sont plusieurs millions de « galettes des rois » qui sont ingurgitées en France dans les premiers jours de janvier, en une dizaine de jours. Avec toutes les garnitures possibles et imaginables. Une tradition bien française, au moment de L'Épiphanie, même si ses origines se trouvent chez les Romains.

Le rituel du gâteau, de la fève et du tirage de chaque part, plus celle que l'on connaît sous l'appellation « *part du pauvre, du Bon Dieu ou de la Vierge* » remonte en effet aux fêtes Saturnales où les Romains désignaient un esclave comme le « *roi du jour* ». Le plus jeune de l'assemblée se logeait déjà sous la table pour indiquer à qui était attribué chaque morceau de la galette. À la Révolution française, la coutume fut conservée. Mais si le gâteau devint galette des « *sans-culottes* », le jour des rois fut remplacé par le jour de l'égalité. Les injonctions de la Convention pour supprimer cette tradition ne trouvèrent en effet aucun écho dans la population.

Quant à la fève, elle n'est apparue qu'au XVIII^e siècle, d'abord en forme d'« *enfant Jésus* » en porcelaine, puis (sous la Révolution) de bonnet phrygien, et généralement de nos jours en plastique ou parfois porcelaine. Ce qui a donné naissance à des collections que l'on connaît sous le nom de fabophilie.

Avec les émigrants français aux États-Unis, la coutume a franchi les mers et l'on retrouve à la Nouvelle Orléans une tradition similaire aux environs de Mardi Gras. En Espagne, en Belgique, au Mexique, cette galette se retrouve sous divers noms. Mais beaucoup de pays anglo-saxons ont supprimé cette coutume. Et c'est seulement en France que la « *frangipane* » – aux amandes – la garniture par excellence, est la plus répandue et généralisée depuis le XIX^e siècle.

L'Église a longtemps lutté contre cette habitude païenne, même si les symboles représentés par les fèves étaient d'inspiration chrétienne.

Au bureau, en famille, entre amis, ce sont aujourd'hui de multiples prétextes pour partager un moment convivial. Avant, début février, de n'attaquer les crêpes de la Chandeleur.

Philippe Buron Pilâtre



© BENH LIEU SONG- FLICKR.